

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 116 Activités d'Intégration Professionnelle 1			
Code	SOAS1B16	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Emmanuel NICOLAS (emmanuel.nicolas@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Benjamin LEVAQUE (benjamin.levaque@helha.be) Céline COCK (celine.cock@helha.be) Roxane LEMAN (roxane.leman@helha.be) Anne-Françoise BAILLY (anne-francoise.bailly@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Vanessa CARRENO FERNANDEZ (vanessa.carreno.fernandez@helha.be) Julie CHARLET (julie.charlet@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	100		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation

d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés

IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente

V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B16X AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 144 h / 10 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 100 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B16X AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B16A AIP 1 (stage 1 et supervisions) 100

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Une note d'échec dans « Activités d'intégration professionnelle » (UE 116, UE 214 ou UE 310) peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Les AIP, qui sont actées comme non remédiables en délibération, ne sont organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Elles ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elles feront l'objet d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
 Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP 1 (stage 1 et supervisions)			
Code	11_SOAS1B16A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Claire BERNIS (claire.bernis@helha.be) Vanessa CARRENO FERNANDEZ (vanessa.carreno.fernandez@helha.be) Julie CHARLET (julie.charlet@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Marie VRANCKEN (marie.vrancken@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les AIP (Activités d'Intégration Professionnelle) recouvrent toutes les activités liées à la formation pratique de l'étudiant-e à savoir le stage et les supervisions individuelles avec le Maître de Formation Pratique (MFP).

A ce titre :

- La recherche de stage s'inscrit dans un processus dans lequel l'étudiant-e se met en recherche d'un stage qui corresponde au mieux à son projet de formation.
- Le stage est l'élément pivot des activités d'intégration professionnelle.
- La supervision individuelle est un lieu et un moyen de recul critique, de questionnement et de confrontation autour de la pratique professionnelle et constitue, par là même, une activité pédagogique sur mesure, adaptée aux expériences particulières vécues par l'étudiant-e.

Les objectifs des AIP sont déclinés de la façon suivante :

Six balises viennent structurer les Activités d'Intégration Professionnelle pendant les trois années de la formation. Chaque balise recouvre un domaine de compétence particulier qui se traduit dans la poursuite d'un objectif général. On dénombre donc 6 objectifs généraux :

- Balise 1 : Commencer à se découvrir dans un rôle professionnel
- Balise 2 : Explorer la relation professionnelle dans ses aspects individuels et collectifs
- Balise 3 : Repérer, identifier, prendre conscience des premiers éléments de connaissance et de compréhension d'une population
- Balise 4 : Repérer, identifier, prendre conscience des premiers éléments de connaissance et de compréhension d'une institution
- Balise 5 : Repérer, identifier, prendre conscience des premiers éléments de connaissance et de compréhension du secteur dans lequel se trouve l'institution de stage
- Balise 6 : S'impliquer dans une immersion à vocation d'observation/participation dans une institution sociale

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue des AIP, l'étudiant-e sera capable de :

Balise 1

- Clarifier ses attentes par rapport à la formation et à la profession
- Se découvrir soi par rapport au métier
- Se (re)découvrir soi en rapport avec son propre cadre de référence
- Nommer et commencer à mettre au travail ses représentations, ses valeurs, ses jugements, ses préjugés, ses ressentis, ses émotions, ses motivations, ses ressources, ses limites, ses projets
- Se (re)découvrir soi dans la rencontre de l'autre et dans la confrontation à la différence
- S'investir dans le travail d'accompagnement pédagogique de la pratique professionnelle
- Mettre en perspective son cheminement, ses atouts, ses difficultés personnelles en situation professionnelle.

Balise 2

- Rencontrer et se confronter à des usagers et mettre au travail sa manière d'être en relation avec eux.
- Rencontrer et se confronter à des professionnels du travail et identifier les acteurs, les mandats, le rôle du travail social
- Mettre en évidence l'importance du cadre dans un milieu de travail et ses effets sur la relation professionnelle
- Mettre au travail et pouvoir formaliser oralement et par écrit des situations professionnelles : décrire, analyser, questionner, ouvrir des pistes
- Explorer des éléments constitutifs de l'intervention tels que l'aide, la demande, l'écoute, l'entretien...
- Réfléchir, questionner la place à prendre comme travailleur social
- Réfléchir, questionner la démarche méthodologique au départ des situations rencontrées
- Réfléchir, questionner la place du travail social dans la société
- Réfléchir, questionner la conception que l'on a de l'homme

Balise 3

- Développer une connaissance des besoins, demandes, des ressources, potentialités, difficultés, des contextes de vie, de l'environnement social, culturel, politique, économique d'une population
- Approcher les processus individuels et collectifs (histoire, trajectoires, exclusions, relégations...) qui ont abouti à la situation actuelle de cette population.
- Découvrir les ressources individuelles et collectives que cette population exprime et met en œuvre à l'intérieur et en dehors des interventions.
- Découvrir une ou des problématique(s) à la (aux)quelle(s) la population est confrontée

Balise 4

- Mettre en évidence les différentes composantes de l'institution, son histoire et son cadre légal, ses missions et ses objectifs et moyens, les acteurs en présence et leur(s) rôle(s)
- Mettre en évidence la place du travail social dans l'institution, ses objectifs, ses missions, ses méthodes et moyens utilisés
- Prendre conscience de la diversité des positions et des logiques des acteurs

Balise 5

- Découvrir comment l'institution s'inscrit dans un secteur social
- Identifier les principaux acteurs du secteur
- Repérer les principales finalités visées par les politiques sociales du secteur

Balise 6

- Rechercher activement et trouver un stage
- Clarifier ses attentes et mettre au point des objectifs de stage
- Prendre en compte les règles et modes de fonctionnement de l'institution
- Investir la relation au chef de stage pour réfléchir, discuter, questionner.
- Participer aux pratiques et prendre du recul par rapport à celles-ci.
- S'observer en situation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La durée du stage est de 20 jours ouvrables, planifiés en deux périodes de 10 jours. La première de ces périodes est programmée mi-novembre 2023, la seconde mi-mars 2024.

Tout au long de l'année, l'étudiant·e·s disposera de séances de supervisions individuelles organisées par son MFP.

Démarches d'apprentissage

Le Département Cardijn offre à l'étudiant·e un cadre dans lequel s'articulent étroitement l'expérience de terrain dans un lieu de stage, la mise à distance de cette expérience et l'apport de repères méthodologiques alimentant l'expérience.

Cette articulation est assurée, dans le cadre de ce que nous appelons l'unité pédagogique, par un-e Maître de Formation Pratique (MFP) qui a en charge à la fois l'accompagnement des Activités d'Intégration Professionnelle et le cours de Travail Social et Méthodologie.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La supervision individuelle et la méthodologie en groupes restreints : elles offrent les meilleures garanties d'une formation adaptée aux potentialités de chacun-e et valorisée par la variété des situations et sujets abordés.
- Les ateliers de recherche de stage : organisés pour tous les étudiant-e-s lors de la semaine de rentrée, ils visent à faciliter l'appropriation par ces derniers de tous les outils favorisant la recherche et l'obtention d'un stage qui réponde aux attentes du Département.
- L'accompagnement personnalisé du Maître de Formation Pratique : rendu possible et favorisé par le cadre de l'unité pédagogique qui confère à chaque MFP l'encadrement et le suivi d'une quinzaine d'étudiant-e-s tout au long de l'année.
- Les AIP relèvent d'un processus d'évaluation continue. A ce titre, les travaux demandés en cours d'année font l'objet d'un feed-back oral par le MFP et peuvent être améliorés.

Sources et références

Le livret de présentation du stage de BLOC 1 Assistant-e social-e

Le contrat et la convention de stage AIP 1

Le Règlement général des stages du Département Cardijn 2023-2024

Le document de référence pour l'évaluation des AIP 1 (stage 1 et supervisions) - UE 116/2023-2024

Tous ces documents sont disponibles en version papier (fournis par le MFP) et/ou disponibles sur ConnectED / Espace'Recherche de stage 2023-2024' et Espace 'Documents AIP 2023-2024'

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les éventuels supports en ligne complémentaires sont fournis par le MFP.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les conditions et modalités d'évaluation des AIP 1 sont précisées dans le Document de référence pour l'évaluation des AIP 1 (stage 1 et supervisions) - UE116/2023-2024 et ce en référence au Règlement général des stages (articles 32, 34 et 35) - voir ConnectED/Espace 'Documents AIP 2023-2024'

Extraits

Conditions minimales pour être évalué (Règlement général des stages, article 32§2)

Pour que les activités d'intégration professionnelle fassent l'objet d'une évaluation, l'étudiant-e devra préalablement :

1° avoir remis sa convention et son contrat pédagogique de stage ;

2° avoir accompli la totalité des jours de stage au terme de la période prévue dans le calendrier. Si cette durée n'est pas atteinte à ce moment, l'étudiant-e pourra, avec l'accord de son lieu de stage et de son MFP, effectuer les jours manquants en dehors des heures de cours et pour autant que la totalité des jours de stage soit accomplie avant le début de la période d'évaluation de juin ;

3° avoir participé au processus des supervisions individuelles.

Sauf cas de force majeure dûment justifié et apprécié par la Direction, à défaut d'avoir rempli l'une et/ou l'autre de ces trois conditions (remise des convention et contrat pédagogique de stage et/ou accomplissement de la totalité des jours de stage dans les délais impartis et/ou participation au processus des supervisions individuelles), l'étudiant-e se verra attribuer, par une commission du jury, une note de 2/20 pour les Activités d'Intégration Professionnelle.

Une note de 2/20 ne pourra pas être considérée comme remédiable par le jury de délibération.

Conditions minimales pour être en mesure de réussir (Règlement général des stages, article 32 §3)

Pour que l'évaluation des Activités d'Intégration Professionnelle le place dans les conditions d'une possible réussite (le fait de répondre aux deux conditions énoncées ci-après n'entraîne en aucun cas l'automatisme de la réussite), l'étudiant-e devra préalablement :

1° avoir remis les travaux écrits relatifs aux AIP tels que précisés par le MFP;

2° avoir participé à la rencontre relative à l'évaluation.

A défaut d'avoir rempli l'une et/ou l'autre de ces deux conditions (remise des travaux et/ou présence à la rencontre d'évaluation), l'étudiant-e se verra attribuer une mention PR (note de présence) pour les Activités d'Intégration Professionnelle.

Les supports de l'évaluation (Règlement général des stages, article 34)

Le MFP procède à l'évaluation finale des Activités d'Intégration Professionnelle et à leur notation.

Il prend en considération :

1° l'évaluation qualitative du stage réalisée par le maître de stage sur base du modèle-type de rapport annexé au livret de présentation du stage ;

2° l'évaluation qualitative réalisée par l'étudiant-e sur base d'un modèle-type de rapport qui lui sera communiqué en début d'année académique ;

3° les supervisions et les éventuels écrits que l'étudiant-e peut être amené à produire pour leur préparation, pour en garder des traces...et la prise en compte des éléments discutés dans celles-ci;

4° le contrat pédagogique de stage;

5° les travaux demandés par le MFP.

Remédiation des AIP (Règlement général des stages, article 35)

§1. Les AIP sont déclarées rattachées aux deux périodes d'évaluation de juin et d'août/septembre. La décision de remédiation appartient de manière souveraine au jury de délibération.

§2. Une note d'échec en AIP en juin donne lieu à remédiation dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en AIP en juin ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage supervisé ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec en juin est reportée à la période d'évaluation d'août/septembre

§3. Les AIP, qui sont actées comme non remédiables en délibération, ne sont organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Elles ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elles feront l'objet d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 100

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).